

Compte-rendu de la réunion de rentrée du mardi 10/9

I – Le fonctionnement de l'école

- Présentation de l'équipe :

PS-MS : Mme Roussin Mélanie

MS-GS : Mme Lévy Camille

GS-CP : Mme Gosset Stéphanie

CP-CE1 : Mme Rouxel Sylvie (directrice)

CE1-CE2 : Mme Pont Agate

CE2-CM1 : Mme Vautier Solenn

CM1-CM2 : Mme Ravenel remplacée par Mme Rallu.

Pour prendre rdv avec Mme Rouxel, merci de favoriser la journée du vendredi.

- Horaires :

Accueil :

- 8h50 : dans les classes le matin.
- 13h10 : pour la sieste des PS-MS.
- 13h35 : dans la cour l'après-midi.

Lundi	9h00 – 12h00	13h45-16h
Mardi	9h00 – 12h00	13h45-16h
Mercredi	9h00 – 12h00	
Jeudi	9h00 – 12h00	13h45-16h
Vendredi	9h00 – 12h00	13h45-16h

Les fruits sont autorisés à la récréation du matin.

Les récréations :

Du CP au CM2 sont : 10h15 – 10h30 et 15h00 – 15h15

MS-GS : 10h30-11h00 et 15h15 – 15h35

Merci d'appeler durant ces horaires en cas de besoin et de **préférence le midi**.

Absentéisme (circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014):

Toute absence doit être justifiée (de préférence par un appel téléphonique le matin et par un mot sur le cahier de correspondance).

Dès la première absence non justifiée un entretien sera demandé avec les parents.

A partir de 3 demi-journées dans un mois une équipe éducative sera réunie.

A partir de 4 demi-journées dans un mois un signalement sera fait auprès du Directeur Académique.

Sécurité :

2 exercices incendies sont réalisés dans l'année (un où les élèves sont prévenus et un inopiné). Le premier aura lieu courant septembre.

Document Unique d'Évaluations des Risques : DUER, c'est un document qui reprend toutes les règles et les normes de sécurité. Il est revu chaque année, en cas de souci, la commune est informée.

Plan Particulier de Mise en Sûreté : PPMS, plan qui est déclenché en cas de risques majeurs (climatiques, industriels). Un exercice est pratiqué chaque année d'environ 1/4h où les enfants sont confinés avec le personnel de l'école. Le but étant de se préparer à la gestion d'une situation de crise.

PPMS « Attentat – Intrusion » : Un exercice (se cacher ou s'enfuir) avec un protocole à suivre. Le premier aura lieu avant les vacances d'automne.

Guide des parents sur internet : <http://www.education.gouv>.

Nous rappelons que le stationnement est strictement interdit devant l'entrée de l'école ainsi que la circulation, cette voie est réservée aux bus, aux livraisons et aux services d'urgence. Le parking se trouve devant le stade de football.

Les portes sont ouvertes quelques minutes avant les entrées et sorties pour faciliter la surveillance.

Médicaments :

Nous ne pouvons pas donner les médicaments, sauf dans le cas de pathologie avec un traitement régulier. Dans ce cas un P.A.I. (Projet d'accueil Individualisé) est rédigé. Si c'est pour un temps réduit, par exemple après une hospitalisation un PAIS (simplifié) sera fait.

Pédagogie:

Circulaire de rentrée : Instruction obligatoire à partir de 3 ans/Création d'un service de l'école inclusive (S.E.I. pour les parents, enseignants et AESH) /Renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux (évaluations nationales CP et CE1 en début d'année puis mi-CP)/Lutte contre le harcèlement/Education au développement durable (actions mises en place dès la maternelle)

Les programmes : Les programmes de tous les cycles sont consultables sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Le projet d'école : il est élaboré par les enseignantes, définit les grands axes de travail en fonction des priorités nationales sur 3 années en tenant compte des difficultés des élèves, de leurs besoins et en s'appuyant sur les évaluations. Nos principaux axes s'orientent vers l'acquisition et le réinvestissement du vocabulaire, la citoyenneté (notamment avec la mise en place dès cette année d'un conseil d'élèves qui sera composé de 2 délégués de chaque classe, 2 élèves en GS pour la maternelle et qui sera réuni une fois par mois). Le but étant de donner de l'autonomie, de responsabiliser les élèves, de coopérer, d'apprendre à résoudre des conflits pour mieux vivre ensemble.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires : Elles ont lieu le lundi et mardi 16h00 à 16h40 sur des périodes de 4 à 6 semaines. ce ne sont pas les mêmes groupes. Elles seront consacrées uniquement à des activités de lecture.

Les enfants devront être récupérés par leurs parents pour les enfants qui prennent le bus. Vous aurez un document pour chaque période que vous devez signer en donnant ou non votre accord.

Natation : Cette année, ce sont les CM2 qui iront à la piscine. Ils se rendront à la piscine de Vassy les mercredis et vendredis de 9h45 à 12h à partir du retour des vacances de février jusqu'en avril.

Nous lançons un appel à tous les parents qui souhaitent et peuvent passer l'agrément piscine pour encadrer un groupe d'élèves dans le bassin. Merci de vous manifester même si votre enfant n'est pas concerné cette année. L'agrément est valable 5 ans.

Piscine de Vire : jeudi 19 septembre à 17h30

ou

Piscine de Condé : lundi 23 septembre à 18h00

Si vous êtes déjà inscrits, vous munir d'une fiche de renseignements (F) auprès de la directrice et de la photocopie de votre carte d'identité.

Pour les renouvellements, merci de compléter la fiche de contrôle du casier judiciaire.

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an : Mardi 5 novembre de 18h00 à 20h00

Mardi 3 mars 18h00 à 20h00

Mardi 9 juin de 18h00 à 20h00

Il réunit : les élus des 3 communes, dont le représentant des Affaires scolaires, l'équipe enseignante, l'Inspectrice de l'Education Nationale, le RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) éventuellement et les représentants des parents élus.

Le rôle du conseil d'école est de voter le règlement intérieur, adopter le projet d'école, donner son avis sur la restauration scolaire, l'hygiène, la sécurité, les équipements, les activités post et périscolaires...

Les compte-rendu des conseils d'école seront affichés et mis en ligne sur le site de l'école, ou distribués sur support papier sur demande.

Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le vendredi 11 octobre (par correspondance ou au bureau de vote qui se tiendra à l'école). Un tutoriel accompagnera le matériel de vote qui sera mis dans le cahier de correspondance de votre enfant.

		Scrutin vendredi 11 octobre 2019
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 20 septembre 2019 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 30 septembre 2019 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 2 octobre 2019 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	vendredi 4 octobre 2019 minuit

Tout parent ayant l'autorité parentale est électeur et éligible.

Il faut un minimum de 7 représentants titulaires et un maximum de 14 (dont 7 suppléants). Au-delà une deuxième liste sera constituée (avec un ordre préférentiel). **Vous pouvez dès à présent et jusqu'au 20 septembre déposer votre candidature (auprès de la directrice).**

Les représentants de parents élus effectuent le lien entre les parents et l'école.

Les questions des parents doivent nous être rendues 15 jours avant le conseil d'école pour être intégrées comme point à aborder. Nous vous communiquerons les numéros de téléphone et/ou les adresses des parents élus.

OCCE : C'est Mme Lévy qui assure la gestion de la coopérative scolaire. La cotisation des familles permet de participer à des activités pédagogiques telles que : cinéma, théâtre, spectacles... Mais aussi l'adhésion à l'OCCE14.

Les recettes viennent des cotisations des familles et de la vente de produits divers (photos de classe, CD, DVD, restauration lors du spectacle de fin d'année...).

Les dépenses sont les sorties, la cotisation pour adhérer à l'OCCE, les abonnements bibliothèque, achats de livres...

Comme chaque année, une somme sera attribuée aux délégués des différentes classes pour l'achat de matériel dans la cour. Le conseil d'élèves est constitué de deux délégués par classe et deux représentants de GS pour les maternelles.

II – Affaires Scolaires

Vous pourrez retrouver les informations concernant la cantine, le bus et la garderie sur le site de Soulevre en Bocage : <http://www.soulevreenbocage.fr>

Si vous avez des questions merci de vous adresser à la mairie de Soulevre en Bocage ou à M. Deliquaire.

Deux services de restauration sont assurés le midi. Les menus sont affichés et mis dans les cahiers de correspondance pour les PS et nouveaux arrivants. Des serviettes sont distribuées à chaque début de repas aux enfants et sont lavées chaque jour. Un règlement est affiché dans la cantine.

Un centre aéré accueille les enfants avec un ramassage organisé le mercredi midi.(s'inscrire auprès de la communauté de communes)

III – Associations

USEP : USEP : Mmes Rouxel, Roussin, Rallu et Martin se proposent d'encadrer à nouveau ces activités pour le cycle 3 (CM1/ CM2) si des parents bénévoles peuvent se joindre à elles, notamment pour le transport jusqu'aux lieux de rencontres. Un questionnaire va permettre de déterminer le nombre d'enfants intéressés.

Mme Rouxel rappelle que lorsqu'un enfant s'inscrit il s'engage à participer toute l'année et pas seulement en fonction des rencontres.

APE :

Elle est composée d'un bureau élu et organise diverses actions pour financer les projets de l'école. Nous saluons le dynamisme de l'association et tous les parents pour leur participation. Mmes Louvel et Rousseau présentent l'association et nous informeront prochainement via les cahiers de liaison de la date de la prochaine réunion.

Président : M.Forest Benjamin
Secrétaire : Mme Fergant Aline
Trésorière : Mme Rousseau Mélanie

Association des jonquilles :

La directrice présente la composition du bureau et rappelle que les bénéfices de la manifestation sont reversés à l'école pour l'achat de jeux à Noël.

Présidente (intérim) : Mme Fabienne James
Trésorière : Mme Marie-Anne Dewitte
Secrétaire : M.Davy Boulmay.

C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

Il s'agit d'aider les enfants à entrer dans leur métier d'élèves et d'accompagner les parents dans la gestion des devoirs.

L'aide se déroule en 2 temps :

- Une aide méthodologique et des devoirs.
- Un atelier d'ouverture culturelle.

Le coordinateur de ce dispositif est Julien Prudence de la commune nouvelle.

Un appel est lancé à tous les parents qui souhaitent devenir bénévoles, il n'y a pas besoin de formation spécifique. Il s'agit en fait d'accompagner les enfants tout comme on peut le faire pour ses propres enfants.

IV– Divers

La **photo de classe** aura lieu le **lundi 14 octobre**.

Un marché d'automne est organisé le **vendredi 11 octobre à 16h** à la sortie de l'école. Ce sont les élèves qui tiendront ce marché. Nous vous remercions pour tous les dons de fruits et légumes, confitures... que vous pourriez faire pour cette manifestation, dont les recettes serviront pour notre projet cirque.

Tous les enfants doivent être assurés pour pouvoir participer aux sorties scolaires.

Mme Rouxel informe qu'une réunion-débat sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) et plus particulièrement les « Dys » aura lieu le **Mardi 12 novembre 18h30** au collège de Bénvy-Bocage.

Des abonnements pour des livres ou journaux vont circuler dans les cartables, merci de nous remettre le formulaire et le paiement si vous êtes intéressés (sauf pour les journaux), l'école se chargera de les envoyer. Ceci vous permet de bénéficier de tarif préférentiel et permet parfois à l'école d'obtenir des abonnements ou des livres gratuits, qui viennent enrichir notre bibliothèque.

Vous pouvez consulter le site de l'école sur lequel vous trouverez différentes informations : Compte-rendu du conseil d'école/réunions/sorties scolaires/projets, des informations de l'APE et du syndicat scolaire...

Merci
Cordialement
L'équipe enseignante